



16-2017

Séance du Comité Syndical du 10/03/2017

(seconde convocation, après absence de quorum lors de la réunion du 03/03/2017)

L'an deux mille dix-sept le dix mars à 14h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, se sont réunis au Business Pôle à Valbonne-Sophia Antipolis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Monsieur le Président rappelle que cette séance fait suite à une seconde convocation, effectuée dans les conditions prévues à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (absence de quorum lors de la précédente séance, convoquée pour le 03/03/2017).

DELIBERATION N°16-2017 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE SDDAN06

Etaient présents :

M. GINESY Charles-Ange, Président, M. SCIBETTA Charles (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), M. RUSSO Jean-Claude (Commune de Mougins), Mme SAES C (Commune de Théoule sur Mer)

Etaient représentés :

-

Etaient absents :

M. VIAUD Jérôme, M. BAUDIN Bernard, TUJAGUE Francis, M. ROSSI Michel, M. COLOMAS H, (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes)M. CIAIS Roger (CCAA), M. CHIKLI Franck (Commune de Cannes), M. VERAN Antoine (Métropole), , M. ZANIN JP (CARF), M. PLANTADIS Jean-Claude (Commune de Mandelieu), M. Jean NICOLAS (CAPG), M. MASCARELLI Jean-Pierre (CASA)

Assistaient en outre à la séance :

Mme Sophie HOUZET – directrice générale du SICTIAM
M. Francis KUHN - directeur général adjoint du SICTIAM

M. FONTENY André, délégué de la Commune de Saint Dalmas le Sauvage, a été nommé secrétaire de séance.

Séance du Comité Syndical du 10 mars 2017

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 4

Date de la convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 04/04/2017

AR PREFECTURE

006-250601879-20170310-16_2017-DE
Reçu le 04/04/2017

M. le Président poursuit :

« Au vu du vote du Compte Administratif du budget annexe de l'exercice 2016, et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de **791.691,96€**, ainsi qu'un excédent d'investissement de **6 446 933,70€**, conduisant à un résultat global excédentaire de **7 238 625,66€** il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- **791.691,96€** à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement - ligne 002 (RR),
- **6 446 933,70€** à l'excédent reporté en recettes d'investissement - ligne 001 (RR).»

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Adopte** l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du Budget Annexe

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles Ange GINESY



Séance du Comité Syndical du 10 mars 2017

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 4

Date de la convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 04/04/2017